

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2015**

L'an deux mil quinze, le quatorze avril à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie sur convocation de Madame PERINI Marie-Claire, Maire. La séance a été publique.

**Etaient présents :** MM. AUDO Benoît, BOURSIER Sylvain, DESANLIS Martine, DUCHÊNE Nathalie, DUCOS Jean, DUCREUX Agnès, HEBET Christophe, JAUNET Caroline, JODOR Edouard LEMANE Sylvie, MICHAUD-RUFFIER Jean-Luc, PERINI Marie-Claire.

**Absents :** M. BOULET Guillaume, Mme MOLINES Emmanuelle, M. SOUFFRIN Gilles.

**Secrétaire de séance :** M. HEBET Christophe.

Madame le Maire propose l'ajout du point suivant à l'ordre du jour :

- Désignation de deux délégués à l'ARBG (Association pour la Réflexion sur la création d'un parc naturel régional du Bocage Gâtinais)

Le Conseil Municipal n'émet aucune objection à l'ajout de ce point.

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION**

Le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 17 mars 2015 est approuvé à l'unanimité.

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2014 COMMUNE – 2015/15**

Madame le Maire présente le Compte Administratif 2014 de la commune. Celui-ci laisse apparaître les résultats suivants :

- un excédent de clôture en section de fonctionnement de 82.546,18 €
- un déficit de clôture en section d'investissement de 12.354,86 €

Hors de la présence de Madame le Maire, Madame la 3<sup>ème</sup> Adjointe fait procéder au vote. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2014 de la Commune.

### **COMPTE DE GESTION DE 2014 COMMUNE – 2015/16**

Après avoir constaté que les résultats du Compte de Gestion concordent avec les résultats du Compte Administratif 2014 de la Commune et s'être assuré que les sommes de chaque compte sont identiques, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du Trésorier municipal pour l'exercice 2014. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## **VOTE DES SUBVENTIONS POUR 2015 – 2015/17**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer des subventions aux organismes suivants pour l'année 2015 :

- C.C.A.S. La Genevraye	4.000 €
- Coopérative Scolaire Ecole de La Genevraye	3.150 €
- Noël de l'école de La Genevraye	900 €
- Collectif des Parents d'élèves de La Genevraye (COLLAGE)	150 €
- La Brême de La Genevraye-Montigny	60 €
- La Croix Rouge Française de Nemours	200 €
- La Société de Chasse Cugny-La Genevraye	60 €
- Football Club Intercommunal de Montigny	100 €
- A.H.V.O.L. à Voulx	60 €
- Comité des Fêtes de La Genevraye	350 €
- D.D.E.N. à Montigny	40 €
- Le Rucher à Bourron Marlotte	100 €
- Les Restaurants du Cœur à Melun	100 €
- Clic soutien à Nemours	50 €
- Association Sportive du Collège International à Fontainebleau	50 €

## **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2015 – 2015/18**

Les membres du Conseil Municipal doivent voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2015. Compte tenu de la baisse importante de la dotation forfaitaire de l'Etat et de la baisse de la base d'imposition de la taxe foncière bâti, Madame le Maire propose d'augmenter les taux. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide une augmentation de 5 %.

Les taux suivants sont votés :

- Taxe d'habitation	7,00 %
- Taxe Foncière bâti	11,05 %
- Taxe Foncière non bâti	40,28 %

## **AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DE LA COMMUNE – 2015/19**

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter, sur le résultat de fonctionnement dégagé au 31 décembre 2014 du Compte Administratif de la commune, la somme de 5.000 € au compte 1068 de la section d'Investissement du Budget Primitif 2015. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte et vote cette affectation de résultat.

## **BUDGET PRIMITIF 2015 COMMUNE – 2015/20**

Madame le Maire présente le Budget Primitif 2015 de la Commune. Celui-ci s'équilibre en dépenses et recettes de Fonctionnement à 464.907 € et en dépenses et recettes d'Investissement à 137.985 €. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve et vote le Budget Primitif 2015 de la commune.

## **DESIGNATION DE DEUX DELEGUES A L'ARBG (Association pour la réflexion sur la création d'un parc naturel régional du Bocage Gâtinais) – 2015/21**

Madame le Maire rappelle que notre commune a adhéré à l'Association pour la Réflexion sur la création d'un parc naturel régional du Bocage Gâtinais et qu'il y a lieu de désigner deux délégués pour représenter notre commune aux réunions et aux assemblées générales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, désigne comme délégués :

- Monsieur Benoît AUDO et Monsieur Sylvain BOURSIER.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **BULLETIN MUNICIPAL**

La distribution du prochain bulletin municipal est prévue début mai. Tous les articles doivent être adressés par mail à M. Sylvain BOURSIER avant la fin du mois afin qu'il puisse finaliser la mise en page et l'adresser à la mairie pour impression.